



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Sociétés EPV et ANTARGAZ

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : 15 novembre 2022

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame LEMAIRE, Sous-préfecture de Valenciennes
Madame MOGUET, Sous-préfecture de Valenciennes
Madame LANGRAND, Sous-préfecture de Valenciennes
Monsieur DE GEEST Alexandre, DDTM
Madame BERGHE, DREAL Hauts-de-France
Monsieur TISON, DREAL Hauts-de-France

Collège « exploitant »

Monsieur BUTEL, ANTARGAZ
Monsieur COURTOIS, ANTARGAZ
Monsieur ADAM, EPV
Monsieur DUHOUX, EPV
Monsieur LEVEQUE, Total Energies

Collège « Collectivités »

Monsieur RACZKIEWICZ, Mairie d'Haulchin
Monsieur WOJTOWICZ, Mairie de Douchy-les-Mines

Collège « Riverains »

Monsieur VESIN Jean-Philippe, Denain-Écologie

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN Louise, S3PI-HCD

ORDRE DU JOUR

- I. Introduction du Président de la CSS
- II. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques)
- III. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement ANTARGAZ pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques)

Introduction du Président de la CSS

Monsieur RACZKIEWICZ est enchanté de rencontrer de nouveaux membres de la CSS, dont le but est de dresser le bilan des événements écoulés sur l'année pour les deux sites.

Bilan d'activités et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur ADAM indique que le site occupe 28 hectares et emploie dix salariés. L'activité consiste à la réception et au stockage de carburant et de fioul domestique, ainsi qu'au chargement des camions. 65% du stock est dédié à une réserve stratégique.

La réception par *pipeline* se fait automatiquement 24/24 heures et 7/7 jours. Les grands produits stockés sont le SP95, le SP98, le FOD et le GO. De l'éthanol et de l'EMAG, ainsi que quelques additifs, sont également stockés.

La plage de chargement s'étend du lundi au vendredi de 4 heures 40 à 18 heures et le samedi de 4 heures à 10 heures 45. Il n'y a pas de chargement le dimanche.

L'activité en sortie est stable depuis 2014.

Durant la crise des carburants, le site s'est mis en disponibilité pour effectuer des chargements le dimanche, mais aucun n'a été organisé.

Au cours de l'année 2021 : 34 formations ont été réalisées sur les 76 planifiées, soit un taux de réalisation de 45 %. Le bilan de formation est donc mitigé, mais le retard pris durant l'année 2020 continue d'être comblé. Aucun impact n'est à déplorer sur les habilitations.

Le programme « Nos vies avant tout » s'est poursuivi, avec un objectif de zéro accident mortel.

La journée mondiale de la sécurité a été organisée le 26 avril 2021, sur les thèmes du « Feu vert sécurité » et de « Nos vies avant tout ». La présentation d'une enquête IPSOS sur les « 12 règles d'or » de la compagnie a été organisée.

La notice de réexamen de l'étude des dangers a été réalisée et transmise à l'administration le 30 décembre 2020. Le DRPCE et le POI ont fait l'objet d'une mise à jour en 2021.

Madame LEMAIRE demande si la DREAL a formulé des observations.

Monsieur TISON le confirme. Une demande de compléments a été formulée, et ceux-ci ont été obtenus le 21 septembre 2022.

En ce qui concerne la gestion des travaux, Monsieur ADAM explique qu'un « passeport prévention » a été mis en place afin d'améliorer la gestion des habilitations du personnel intervenant sur le site.

Un monorail a également été installé dans la pomperie grands produits, afin d'éviter les travaux de levage dans la zone. Les sondes sur les bacs de stockage ont été dédoublées, afin de limiter le risque de débordement.

Sur la thématique « Hygiène-Santé-Sécurité des travailleurs », deux études ont été réalisées : une étude benzène le 15 septembre 2021 et une étude légionelle le 2 novembre 2021. Deux documents ont également été mis à jour : le Document Technique Amiante (DTA) le 31 mai 2021 et la mise à jour des mesures de bruit le 10 juin 2021.

Un étiquetage a été mis en place sur les équipements nécessitant un contrôle réglementaire, afin de permettre de vérifier en un coup d'œil que le contrôle a été effectué.

Concernant les potentiels impacts sur l'environnement, il existe un suivi mensuel des eaux rejetées à l'exutoire : un dépassement des valeurs seuil de l'Arrêté préfectoral a eu lieu en avril 2021 dans le fossé de la RD630, sans qu'il ne soit possible d'en identifier l'origine.

Le tri des déchets a été mis en place et les éclairages ont été remplacés par des LED.

Des ruches ont été installées dans le cadre de la biosurveillance et une première récolte de miel a pu avoir lieu en 2021.

Concernant la prévention des risques : la totalité des Maitrises de Mesure des Risques (MMR) ont été contrôlées en 2021, soit 6 339 bons de travail, dont 6 305 portaient sur des actions préventives.

Au total, le budget 2021 prévoyait 1,144 million d'euros d'investissements et 215 000 euros de travaux de gros entretien. Par ailleurs, 39 plans de prévention ont été réalisés pour les opérations récurrentes et 10 pour les opérations particulières.

Les travaux réalisés ont porté :

- sur la chaudronnerie extérieure du bac 13 et son rebaremage ;
- sur l'ajout de passerelles renforçant l'accès aux équipements.

Des contrôles de sécurité ont lieu sur les chantiers (397 contrôles réalisés pour 0,36 % de non-conformité) et sur les chauffeurs (347 contrôles réalisés pour 2,5 % de non-conformité).

Le POI a été mis à jour et transmis à l'administration. La salle POI a été réaménagée.

Des exercices ont lieu mensuellement. Les équipements sont testés une fois par an au moins. Un exercice sûreté a eu lieu le 21 avril 2021 (intrusion d'un individu et dépôt d'un objet suspect) et un second le 9 décembre 2021 (évacuation d'un personnel extérieur victime d'un malaise en atmosphère viciée). Un exercice en dehors des heures ouvrées a eu lieu le 20 décembre 2021 (feu de bac de GO avec test CAU).

Tous les membres du personnel ont participé à au moins un exercice en 2021.

Aucun événement de nature à générer des effets à l'extérieur du site n'est à déplorer. Aucun accident corporel avec arrêt n'a eu lieu. Cependant, lors de l'intervention d'une entreprise au sommet d'un mât d'éclairage (30 mètres), un électricien a perdu son talkie-walkie, sans faire de blessés.

Monsieur TISON ajoute que trois inspections ont eu lieu sur le site EPV. Une visite d'inspection est prévue avant la fin de l'année 2022 pour vérifier les points relevés lors de ces inspections. L'exploitant a cependant cherché des solutions et lancé des travaux.

Aucune non-conformité n'a été constatée du point de vue de la sécurité.

Monsieur VESIN souhaite savoir si des travaux ont été menés sur le chemin d'accès (principalement en cas d'urgence) situé derrière le site.

Monsieur COURTOIS répond que ce passage concerne le site d'ANTARGAZ Thiant et que celui-ci a été défriché et a pu être testé.

Bilan d'activités et environnemental de l'établissement ANTARGAZ pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur BUTEL explique que l'exercice 2021-2022 étant clos, sa présentation portera sur deux exercices. Il rappelle ensuite que l'activité du site consiste à la réception de GPL, de propane et de butane en camions gros-porteur ou wagons. Le produit est stocké dans des sphères.

Le site emploie 37 personnes, avec des mouvements importants :

- Remplacement du chef de centre ;
- Arrivée d'un nouvel adjoint-chef de centre ;
- Arrivée de six personnes dans le cadre du PSE au 1^{er} octobre 2021 ;
- Départ de deux personnes dans le cadre du PDV en décembre 2021 ;
- Arrivée de trois apprentis en septembre 2022.

Il indique que 100 % des formations réglementaires ont été réalisées sur l'exercice 2021-2022 et 95 % en 2020-2021.

Une étude des dangers a été réalisée et remise à la DREAL en septembre 2021. Par ailleurs, le PPRT a été approuvé le 23 août 2011 et la Préfecture a émis des arrêtés de mise en demeure les 25 janvier et 24 décembre 2021 et 29 août 2022. Deux arrêtés préfectoraux complémentaires ont été émis le 26 mars 2021 et le 7 février 2022.

Différents travaux ont été réalisés sur la période 2020/2021 : le remplacement de la cuve gasoil pour l'alimentation GMPI et chariots élévateurs ; la couronne d'arrosage des wagons ; le remplacement des armoires incendie du site ; la première phase de reprise du réseau d'incendie ; une modification du cheminement piéton ; le remplacement des vannes de soutirage.

Sur l'exercice 2021/2022, les travaux réalisés portaient sur : la couronne d'arrosage des wagons ; le remplacement des armoires incendie du site ; le rajout de lignes de convoyages entre tri primaire et tri secondaire ; l'asservissement des capteurs de pression sur les sphères suite à un événement impliquant une soupape ; les travaux d'accessibilité de l'accès pompiers secondaire ; les robinets du carrousel GC.

Sur l'exercice 2022-2023, des travaux sont prévus sur : un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment CMI ; l'insonorisation de la déchapeauteuse de la ligne PC ; la conduite d'études préliminaires à l'installation d'un automate de sécurité ; la reprise du réseau incendie (zone Talus-Wagons) ; le remplacement des chaudières du hall ; la reprise des isolants et translucides du hall.

Tous les exercices mensuels de sécurité ont été réalisés. L'entreprise veille à ce que, chaque année, au moins un exercice porte sur la sûreté, un sur le secours à une personne et un sur l'enveloppement. Par ailleurs, le département HSE impose un thème d'exercice à l'ensemble des sites.

Deux exercices POI ont eu lieu en présence de l'administration le 15 septembre 2021 et le 27 septembre 2022. Le thème était une fuite non enflammée sur un petit porteur en direction du bâtiment CMI.

Sur l'exercice 2020/2021, 8 anomalies et 9 accidents ont été signalés. Sur l'exercice 2021/2022, 5 accidents, 16 anomalies et 5 presque accidents sont à déplorer.

La majorité des événements remontés en 2020-2021 sont des anomalies. Lors de l'événement du 23 juillet 2021, environ trois tonnes de propane ont été relâchées. L'événement a été détecté immédiatement, et signalé à la DREAL dès le lendemain.

Le contrôle du système de gestion de la sécurité (SGS) n'a pas mis en évidence de non-conformité, mais a relevé cinq points sensibles.

Aucun audit interne sécurité n'a été réalisé sur l'exercice 2021/2022.

Un audit externe a été réalisé entre le 5 et le 28 octobre 2021 sur l'ensemble du périmètre. Quatre non-conformités ont été relevées.

La DREAL a inspecté le site à huit reprises au cours des deux exercices :

- Inspection réalisée le 2 octobre 2020 sur les thèmes POI, stratégie de défense incendie et suites données aux constats de l'inspection renforcée du 1er octobre 2019, de l'inspection du 21 janvier 2020 : le rapport d'inspection fait état de 10 constats : 2 non-conformités et 8 observations. Un Arrêté préfectoral (AP) de mise en demeure a été pris le 25 janvier 2021 et un courrier de réponse a été envoyé le 2 février 2021.
- Inspection réalisée le 9 mars 2021 : Respect de l'AP de mise en demeure du 25 janvier 2021. Le rapport d'inspection fait état d'une observation et propose de lever l'arrêté de mise en demeure.
- Inspection réalisée le 13 août 2021 : incident soupapes du 23 Juillet 2021. Le rapport d'inspection fait état de 6 observations, le courrier de réponse a été envoyé le 10 septembre 2021.
- Inspection réalisée le 14 septembre 2021 concernant les suites de la visite du 13 août 2021 et la vérification du respect de certaines prescriptions de l'APC du 26 mars 2021. Le rapport d'inspection fait état de 2 constats avec suites, 14 faits susceptibles de suite et 26 observations. Un AP de mise en demeure a été pris le 24 décembre 2021 et un courrier de réponse a été envoyé le 1^{er} mars 2022.
- Inspection réalisée le 02 mars 2022 sur : le respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 24 décembre 2021. Cette inspection n'a pas fait l'objet de remarques et aboutie à une proposition d'abrogation de l'AP de mise en demeure.
- Inspection sûreté réalisée le 13 avril 2022 : le rapport d'inspection fait état d'un fait avec suites (AP de mise en demeure du 29/08/2022) ; un fait susceptible de suite ; 3 observations demeurent. Un courrier de réponse a été transmis le 20 octobre 2022.
- Inspection réalisée le 15 juin 2022 concernant les suites de la visite du 14 septembre 2021 et le respect de l'arrêté préfectoral du 26 mars 2021. Le rapport d'inspection fait état de 7 observations, le courrier de réponse a également été envoyé le 20 octobre 2022.
- Inspection réalisée le 28 septembre 2022 concernant le respect de l'AP de mise en demeure du 29 août 2022. Celle-ci n'a pas fait l'objet de remarques et aboutie à une proposition d'abrogation de l'AP de mise en demeure.

Monsieur BUTEL présente ensuite le projet panneaux photovoltaïques sur le site. Celui-ci vise à installer 1 875 m² de panneaux solaires sur le toit du bâtiment CMI. La production sera utilisée par le site pendant les heures de fonctionnement. La production annuelle attendue est de 313 MWh (pour une consommation annuelle de 929 MWh), permettant une réduction de 18,5 tonnes de CO₂ par an.

Ce projet n'a aucun impact sur les rubriques ICPE applicables au site ni sur l'étude des dangers. Néanmoins, un protocole d'intervention sur les panneaux devra être intégré dans le POI.

Valenciennes, le 15 novembre 2022

Le projet a été déposé le 5 septembre 2022, et un arrêté de non-opposition a été émis le 9 novembre 2022.

I. Questions et échanges

Monsieur WOJTOWICZ note que plusieurs mois se sont écoulés entre la mise en demeure et la levée de celle-ci.

Madame BERGHE explique que le délai accordé dépend de la nature des travaux à accomplir.

Monsieur WOJTOWICZ estime que la population n'est pas assez informée de la conduite à suivre quand l'alarme retentit.

Madame BERGHE indique qu'une campagne d'information est organisée tous les cinq ans, conjointement avec le S3PI. Des brochures sont réalisées et doivent être distribuées par les communes.

Monsieur ADAM confirme que la communication a été réalisée sans avoir les effets escomptés. Il mentionne qu'une réunion de travail entre SEVESO a eu lieu récemment et qu'ils réfléchissent à comment mieux communiquer avec les riverains des sites.

Monsieur VESIN suggère l'envoi de SMS en cas d'alarme.

Monsieur DUHOUX explique que les entreprises disposent d'un CAU, mais que les mairies doivent effectuer le relai.

Monsieur TISON ajoute qu'un dispositif a été mis en place, et permet de prévenir les téléphones reliés à la borne la plus proche d'être prévenus, avec une sonnerie spécifique en cas d'accident majeur.

Monsieur LEVEQUE précise qu'aucune manipulation n'est nécessaire pour recevoir cette alerte.

Monsieur TISON renvoie les membres de la CSS vers le site internet du dispositif FR-Alert pour plus d'informations : <https://www.fr-alert.gouv.fr/>.

Pas d'autres questions traitées.

La séance est levée à 16 heures 35.

Le Président de la CSS

RACZKIEWICZ BRUNO



Valenciennes, le 15 novembre 2022